

PRIX DE L'AUDACE ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2016-2017

CONTEXTE

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, fait de l'éducation artistique et culturelle le principal vecteur de connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine, et de développement de la créativité et des pratiques artistiques. Elle a institué un parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, défini comme l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Afin de valoriser les projets d'éducation artistique et culturelle développés, le prix de l'Audace artistique et culturelle a été créé en 2013. La cinquième édition se déroule pendant l'année scolaire 2016-2017.

DEFINITION DU PRIX

Le **prix de l'Audace artistique et culturelle** permet de distinguer des trinômes de partenaires « acteur culturel-école/établissement scolaire-collectivité territoriale » portant un projet d'éducation artistique et culturelle exemplaire en faveur de l'accès des jeunes aux arts et à la culture.

▪ 15 finalistes

Le Secrétariat du prix sélectionne 15 projets finalistes parmi l'ensemble des projets reçus. Ces 15 projets finalistes sont ensuite présentés au jury qui sélectionne les trois lauréats du prix.

▪ 3 lauréats

Trois lauréats se verront décerner une dotation pour la valorisation et le développement de leur projet :

- Premier prix : 10 000 €
- Deuxième prix : 7 500 €
- Troisième prix : 5 000 €

▪ Disciplines artistiques

Les projets d'éducation artistique et culturelle concernent tous les domaines d'expression artistique et toutes les dimensions de la culture.

▪ Organismes

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Culture et de la Communication organisent le prix 2016-2017 en partenariat avec la Fondation Culture & Diversité. La Fondation d'entreprise Culture & Diversité, créée en 2006 par Marc Ladreit de Lacharrière, a pour mission de favoriser l'accès aux arts et à la culture pour les jeunes de l'éducation prioritaire.

MISE EN ŒUVRE DU PRIX

▪ Etape 1 : Repérage des projets

Dans chaque académie, le Recteur et le Directeur régional des affaires culturelles **sélectionnent conjointement trois projets (un par niveau : école/collège/lycée)** d'éducation artistique et culturelle exemplaires développés au sein de leur territoire, en fonction des critères listés précédemment. Les dossiers envoyés directement par les porteurs de projet ne seront pas pris en compte.

▪ Etape 2 : Secrétariat du prix et premier niveau de sélection

Le Secrétariat du prix sélectionne 15 projets finalistes.

Il est constitué de :

- représentants du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
- représentants du ministère de la Culture et de la Communication,
- représentants du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,
- représentants de la Fondation Culture & Diversité.

▪ Etape 3 : Constitution du jury 2016-2017

Le jury du prix de l'Audace artistique et culturelle 2016-2017 est composé d'artistes, personnalités engagées en faveur de l'éducation artistique et culturelle :

- **Jamel Debbouze**, humoriste, acteur et producteur, Président du jury pour le prix 2016-2017,
- **Pénélope Bagieu**, illustratrice et dessinatrice de bande dessinée,
- **Catherine Chevillot**, conservateur en chef du patrimoine, directrice du Musée Rodin,
- **Odile Decq**, architecte,
- **Claire Diterzi**, auteure-compositrice-interprète,
- **Gérard Garouste**, peintre et sculpteur, Président fondateur de l'association La Source,
- **Isabelle Giordano**, journaliste, Directrice générale d'Unifrance films et Présidente de Cinéma pour tous,
- **Maylis de Kerangal**, écrivain,
- **Julie Nioche**, danseuse et chorégraphe,
- **Marc Pataut**, photographe,
- **Denis Podalydès**, acteur, metteur en scène, scénariste et écrivain, sociétaire de la Comédie-Française,
- **Zahia Ziouani**, chef d'orchestre, directrice musicale de l'Orchestre Symphonique Divertimento.

Sont également membres du jury du prix de l'Audace artistique et culturelle 2016-2017 :

- Le Président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture,
- Le Président du Réseau français des villes éducatrices,
- Un recteur
- Un Directeur Régional des Affaires Culturelles,
- Un Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- Le Vice-président du Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle,
- Un représentant de l'UNESCO,
- **Marc Ladreit de Lacharrière**, Président de la Fondation Culture & Diversité.

▪ Etape 4 : Modalités de remise des prix

Le jury sélectionne les trois lauréats qui recevront un **trophée** ainsi qu'une **dotation** qui leur permet de poursuivre et de développer le projet d'éducation artistique et culturelle distingué.

CALENDRIER

Octobre 2016	Démarrage du prix
27 janvier 2017	Fin de réception des dossiers de candidature
Mars 2017	Secrétariat du prix : sélection des 15 projets finalistes
Avril 2017	Jury de sélection des lauréats (1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} prix)
Juin 2017	Remise des prix

CONTACTS

Pour le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : Delphine Laroche, delphine.laroche@education.gouv.fr

Pour le ministère de la Culture et de la Communication : Elizabeth Ladrat, elizabeth.ladrat@culture.gouv.fr

Pour le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt : Emmanuel Hemery, emmanuel.hemery@agriculture.gouv.fr

Pour la Fondation Culture & Diversité : Mathilde Marizien, mmarizien@fmlcd.org